

REUNION PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 17 JUIN 2015 PROCES - VERBAL

MEMBRES PRESENTS

M. Allain CAMEDESCASSE	Commune de Sainte Hélène
M. Patrick DARME	Commune de Saucats
M. Pierre DURAND	SIAO de Carbon-Blanc
M. Dominique FEDIEU	Conseiller départemental
M. Christian PATROUILLEAU	SIAEPA de La Brède
M. Didier PHOENIX	Commune de Brach
M. Alain RENARD	Conseiller départemental
M. Jean-Pierre TURON	Conseiller communautaire

MEMBRES REPRESENTES

M. Pierre DUCOUT <i>pouvoir donné à M. RENARD</i>	Conseiller départemental
Mme Anne-Lise JACQUET <i>pouvoir donné à M. TURON</i>	Conseillère communautaire

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Mme Anne BREZILLON	Conseillère communautaire
M. Gérard CHAUSSET	Conseiller communautaire
M. Stéphane SAUBUSSE	Conseiller départemental
M. Kevin SUBRENAT	Conseiller communautaire
Mme Carole VEILLARD	Conseillère départementale

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
Mlle Laure BOURRIERES	SMEGREG
M. Pascal BOTZUNG	Bordeaux Métropole
Mme Nathalie BRICHE	Département Gironde
M. Alain COORNAERT	Commune de Cabanac et Villagrains
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Alexis LAFFICHER	SMEGREG
M. Charles LAHOUSSE	SIAEPA du Bourgeais
M. Frédéric LAPUYADE	SMEGREG
Mme Catherine MARTIN ROLLAND	SIAO de Carbon-Blanc
M. Julien MIALHE	SIAEPA de La Brède
Mme Danielle MOLIA	Payeur départemental
M. Christian RAYNAL	SIAEPANC de Bonnetan

~ ~ ~ ~ ~

La séance est ouverte à 9h30 par Monsieur Turon, Président du Syndicat Mixte.

Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (les trois collèges sont représentés et 10 délégués sont présents ou représentés). Le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Monsieur Fédieu est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.



1. Procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2015

En l'absence d'observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Election du bureau

M. de Grissac rappelle que les élections départementales ainsi que l'entrée de nouveaux membres (communes de Cestas et de Haux) amènent à procéder une nouvelle élection des membres du bureau.

Le 30 avril dernier, le Conseil départemental a procédé à la désignation de ses représentants au sein de notre comité syndical. Il s'agit de :

- M. Alain RENARD (canton du Nord-Gironde) ;
- M. Stéphane SAUBUSSE (canton des Portes du Médoc) ;
- M. Pierre DUCOUT (canton de Pessac 1) ;
- M. Dominique FEDIEU (canton du sud Médoc) ;
- Mme Carole VEILLARD (canton de Gujan-Mestras).

La récente modification de la composition de notre établissement a modifié la représentation au sein du collège des communes ou de leurs groupements hors Bordeaux Métropole, qui exercent tout ou partie de la compétence alimentation en eau potable.

Pour le 3^e collège qui compte 15 membres depuis l'arrêté préfectoral du 8 avril dernier, il a fallu mettre en œuvre les dispositions de l'article 25 du règlement intérieur relatif à la désignation des membres du 3^e collège qui siégeront au Comité syndical.

La réunion prévue pour cette désignation s'est tenue le 5 mai dernier. A cette occasion, ont été désignés pour siéger au Comité syndical :

- M. Allain CAMEDESCASSE, délégué de la commune de Sainte-Hélène ;
- M. Patrick DARME, délégué de la commune de Saucats ;
- M. Pierre DURAND, délégué du SIAO de Carbon Blanc ;
- M. Christian PATROUILLEAU, délégué du SIAEP de La Brède ;
- M. Didier PHOENIX, délégué de la commune de Brach.

La présidence de la séance est confiée à M. Durand en tant que doyen d'âge des délégués présents.

Après avoir rappelé la composition du bureau issue de l'élection du 4 décembre 2014, en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical procède aux désignations suivantes pour la composition du bureau :

- ✓ président : M. Jean-Pierre TURON (Bordeaux Métropole) ;
- ✓ vice-président : M. Alain RENARD (Département Gironde) ;
- ✓ vice-président : M. Pierre DURAND (SIAO de Carbon-Blanc) ;
- ✓ membre : M. Pierre DUCOUT (Département Gironde) ;
- ✓ membre : M. Dominique FEDIEU (Département Gironde) ;

- ✓ membre : Mme Anne BREZILLON (Bordeaux Métropole) ;
- ✓ membre : Mme Anne-Lise JACQUET (Bordeaux Métropole) ;
- ✓ membre : M. Allain CAMEDESCASSE (Commune de Sainte Hélène) ;
- ✓ membre : M. Christian PATROUILLEAU (SIAEAP de La Brède).

3. Composition de la Commission d'appel d'offres

Monsieur Turon indique que dans la mesure où la composition du Comité syndical a été modifiée, il convient de procéder à une nouvelle élection pour composer la commission d'appel d'offres.

Après avoir rappelé la composition de la Commission issue de l'élection du 4 décembre 2014 et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical arrête la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres qui suit :

- président : M. Alain RENARD ;
- membres titulaires : Mme Anne BREZILLON ;
M. Dominique FEDIEU ;
M. Patrick DARME ;
M. Pierre DURAND ;
M. Christian PATROUILLEAU ;
- membres suppléants : Mme Anne-Lise JACQUET ;
M. Pierre DUCOUT ;
M. Kevin SUBRENAT ;
M. Stéphane SAUBUSSE ;
M. Didier PHOENIX.

4. Compte de gestion 2014

M. Turon donne la parole à Mme Bégué pour la présentation du compte de gestion.

Sur proposition du Président, le Comité syndical adopte le compte de gestion qui lui a été présenté à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention).

5. Compte administratif 2014

La présidence de la séance est confiée à M. Durand en tant que doyen d'âge des délégués présents.

Mme Bégué présente les résultats du compte administratif 2014

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote, Monsieur Turon ayant momentanément quitté la salle (9 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical adopte le compte administratif 2014.

6. Affectation du résultat 2014

M. Turon présente la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2014.

Mme Bégué précise que cette affectation a été réalisée de manière anticipée à l'occasion du vote du budget primitif 2015.

En l'absence de question et à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 pour, 0 contre, 0 abstention), la proposition d'affectation des résultats est adoptée.

7. Contribution des membres au budget 2015 de l'établissement

M. de Grissac indique que l'entrée de deux nouveaux membres, les communes de Cestas et de Haux, impose de procéder à un nouveau calcul des contributions des membres au budget de l'établissement, puis rappelle les modalités de calcul de ces contributions et présente un tableau des contributions de chaque membre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical valide le montant des participations.

8. Point sur le programme d'actions 2015

M. Turon donne la parole à M. de Grissac qui précise que tous les projets retenus au programme 2015 ne seront pas abordés. Seules les opérations présentant une particularité ou faisant l'objet d'une actualité seront évoquées, ainsi que les projets imprévus.

La parole est donnée à M. Lapuyade qui s'appuie sur un diaporama pour une présentation relative à la réalisation d'un forage de recherche de ressource nouvelle dans le cadre d'un partenariat avec le SIAEPA de Castelnaud de Médoc.

On peut retenir de cette présentation que cette recherche de ressource nouvelle était une opération complexe menée avec succès dans un délai très court. Le forage réalisé pour un coût de 170 000 € TTC environ est exploitable à 40 m³/h. Il délivre une eau de qualité conforme pour les paramètres analysés (en attente des phytosanitaires) et ne nécessitera qu'une simple déferrisation. Avec cet ouvrage, il est possible d'envisager l'abandon du forage éocène de Villegeorges et de substituer les prélèvements dans cet ouvrage à partir de deux, voire trois, forages à l'Oligocène

M. Fédieu demande si l'interconnexion du Syndicat de Castelnaud avec celui de Lamarque a été pris en considération dans la réflexion ayant conduit à l'élaboration du schéma d'alimentation en eau du sud Médoc dans lequel s'inscrit cette recherche d'eau.

M. Lapuyade confirme cette prise en compte mais précise que la disponibilité de la ressource sur le Syndicat de Lamarque est insuffisante et rappelle que ce dernier n'a pas souhaité s'associer à la démarche d'élaboration du schéma. Il insiste sur le fait que Lamarque exploite l'Eocène et que la ressource trouvée avec ce forage est de l'Oligocène et constitue donc une substitution.

M. de Grissac rappelle les règles de rétrocession de l'ouvrage réalisé au Syndicat de Castelnaud en insistant sur le fait que l'opération sera neutre in fine dans le budget du SMEGREG.

M. Renard, constatant que le SMEGREG est bien là dans ses missions, s'inquiète néanmoins du cadre dans lequel ce projet est mené et demande que soit confirmé que l'on s'inscrit bien dans une approche globale dépassant les limites du raisonnement ou de l'intérêt de chaque service de l'eau.

M. de Grissac rappelle que ce projet de forage est inscrit dans le schéma d'alimentation en eau du sud Médoc, dont le contenu a été approuvé par le SMEGREG, la CLE et les services de l'eau concernés. Ce schéma, qui arrête des principes d'accès partagé et optimisé à la ressource en eau pour le territoire concerné, sert depuis son approbation de feuille de route aux services de l'Etat et à l'Agence de l'eau.

En réponse à une question de M. Renard, il précise que l'ouvrage sera utilisé directement et non pas en dilution car les ouvrages fournissant de l'eau fluorée sont trop éloignés.

M. Turon demande que soient rappelées les solutions présentes dans ce schéma pour résoudre le problème de fluor en excès.

M. Lapuyade fait le point sur les solutions envisagées : approvisionnement depuis Bordeaux-Métropole pour le Pian Médoc, forage de dilution d'une part et traitement d'autre part pour le Syndicat d'Arsac.

S'agissant du traitement du fluor, M. de Grissac fait état des difficultés rencontrées par les collectivités procédant à un tel traitement pour s'approvisionner en alumine activée.

M. Renard revient sur l'intérêt de l'approche portée par le SMEGREG qui doit toujours prendre de la hauteur pour que les solutions proposées privilégient un partage optimisé de la ressource transcendant, dans l'intérêt général, les territoires de compétence des services de l'eau.

M. de Grissac fait ensuite état de la demande du Syndicat de Castelnau de poursuivre ce partenariat avec le SMEGREG pour un deuxième forage, non pas à l'Eocène comme initialement prévu, mais à l'Oligocène.

A l'unanimité, le Comité se prononce favorablement à la poursuite de ce partenariat.

Il est ensuite demandé à M. Lapuyade de présenter l'avancement du travail d'élaboration d'un schéma de substitution de ressource (diaporama). L'étude technico-économique service par service est en phase d'être achevée et la suite de l'exercice consistera, une fois précisées les capacités de transfert sur le réseau de la Métropole, à combiner les meilleures des variantes dans un schéma global.

M. de Grissac rend compte ensuite de l'efficacité de la politique d'économie d'eau mise en œuvre sur le département et présente une étude visant à identifier les services qui dépasseront leur autorisation de prélèvements si l'on se réfère aux ambitions de croissance démographiques affichées dans les documents d'urbanisme (diaporama). Il passe momentanément la parole à M. Lafficher, stagiaire au SMEGREG pour la présentation des conclusions provisoires de ce travail.

Les dépassements passés ou prévus des autorisations de prélèvements donnent lieu à débat. Il est précisé que dans le cas où un dépassement était imposé par la nécessité d'alimenter en secours un service voisin, le SMEGREG pouvait, en tant qu'EPTB, alerter les services en charge de la police de l'eau et justifier ce

dépassement de manière à ce que le service concerné ne soit pas considéré comme une contrevenant.

M. Renard se félicite du travail accompli et indique qu'il serait très intéressant d'étudier plus en détail les causes de la baisse des consommations pour chaque catégorie d'usage, et notamment dans l'activité économique.

Un point sur l'avancement et les résultats du projet MAC Eau est ensuite présenté par M. de Grissac (diaporama).

M. Renard regrette que les girondins ne se soient pas plus saisis de cette opportunité de s'équiper gratuitement en matériel hydro-économe.

M. de Grissac présente ensuite rapidement la révision de la stratégie de communication pour la promotion du contenu du SAGE Nappes profondes (diaporama). Il insiste sur l'un des points du diagnostic, à savoir le manque de lisibilité et la confusion sur l'émetteur de la communication entre SAGE, CLE, SMEGREG, EPTB. Il présente les trois grands axes de la stratégie et les projets d'identités visuelles pour le SAGE, la CLE et le SMEGREG avec une bannière commune symbolisant les nappes profondes mais une distinction entre établissement assurée par le texte d'accompagnement.

Enfin, M. de Grissac présente deux opérations non prévues au programme 2015 et mises en œuvre à la demande Bordeaux Métropole dans le cadre du projet de création du champ captant des Landes du Médoc.

Tout d'abord est évoquée l'acquisition de données pour trancher entre deux hypothèses de calage du modèle utilisé par le BRGM pour simuler les impacts du champ captant.

M. Camedescasse insiste sur l'importance des investigations menées pour préciser les relations entre les nappes dont les résultats permettront de mieux évaluer l'impact d'un champ captant sur la nappe phréatique et donc la production forestière.

M. de Grissac fait ensuite état de l'animation de la concertation avec les acteurs du territoire qui ont exprimé des inquiétudes, voire une opposition, au projet.

M. Camedescasse précise que les premières réunions de concertation ont eu un effet très positif, non pas que les acteurs soient désormais pour le projet, mais que de vrais échanges se mettent en place dans un climat moins crispé.

Les échanges portent ensuite sur l'évolution du discours tant côté porteurs du projet qu'acteurs du territoire inquiets.

M. Renard insiste sur deux points : la nécessité de pouvoir réaliser des forages d'essai pour avancer et le fait qu'une compensation ne peut être envisagée que lorsqu'un impact est démontré. Il évoque ensuite la solidarité entre territoires et les efforts faits en la matière par le département sur certains sujets, comme la défense contre l'incendie étant entendu que les solidarités ne doivent pas s'exprimer à sens unique.

Les délégués s'entendent sur quelques principes : compenser un impact est normal dès lors que l'impact est démontré ou mesuré, l'estimation des impacts nécessite que des études puissent être menées et notamment des forages de reconnaissance.

L'examen de ce point de l'ordre du jour s'achève par une présentation par M. Lapuyade des pages internet dédiées à la concertation.

9. Budget 2015 - Décision modificative n° 1

Mme Bégué présente les mouvements de cette décision modificative d'un montant de l'ordre de 560 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical approuve la proposition de décision modificative n° 1.

10. Assimilation du SMEGREG à une collectivité territoriale

M. de Grissac présente les modalités et les critères de cette assimilation.

Vu l'argumentaire développé et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical décide d'approuver la proposition et de demander à Monsieur le Préfet de procéder au classement du SMEGREG en assimilation à une commune de plus de 40.000 habitants.

11. Dispositions relatives au personnel

✓ Changement de grade - Création d'un poste

M. de Grissac présente ce rapport en lien avec le précédent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical, sous réserve que la décision d'assimilation ne soit pas remise en cause par le préfet, décide de fixer le taux de promotion à 100 % et de créer un poste un poste d'ingénieur en chef de classe normale au plus tôt le 1^{er} septembre 2015.

✓ Projet MAC'Eau - Recrutement pour une durée déterminée de un mois

M. de Grissac présente ce projet de recrutement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical, autorise ce recrutement et le Président à engager toutes démarches et signer tous documents à venir.

12. Questions diverses

✓ Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)

M. de Grissac présente l'Agence locale de l'énergie et du climat qui a pour mission la promotion d'une utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables sur le territoire départemental.

La question se pose aujourd'hui du maintien du SMEGREG au sein de cette instance, (collège des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale) avec une cotisation annuelle de 360 € pour 2015, ou de notre retrait.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical valide la proposition de retrait de l'ALEC mais confirme le principe d'une collaboration étroite avec l'Agence sur les questions relatives à la géothermie.

✓ Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (A'URBA)

M. de Grissac présente les motivations d'une adhésion à l'A'URBA qui partage avec notre établissement un champ commun de préoccupations relatives à l'aménagement du territoire et à la pression de son développement sur les ressources.

Il précise que le montant de l'adhésion à l'A'URBA est fixé à 100 € pour 2015 et, qu'en cas d'adhésion, notre établissement serait représenté, en tant que personne morale de droit public, par le Président du SMEGREG ou à défaut son Directeur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical valide le principe d'une adhésion à l'A'URBA et sa représentation par le Président du SMEGREG en exercice ou à défaut le Directeur.

✓ Désignation d'un représentant à la CLE du SAGE Estuaire et milieux associés

Le SMEGREG dispose d'un siège au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire et milieux associés et depuis 2014 M. Turon représente notre syndicat dans cette commission.

Le renouvellement récent de l'assemblée départementale et donc de notre assemblée délibérante oblige à procéder à une nouvelle désignation (étant entendu que M. Renard a été désigné pour représenter le Département dans cette instance).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical désigne M. Turon comme représentant à la CLE du SAGE Estuaire et milieux associés.

✓ Désignation d'un représentant à la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde

Par stricte application de la réglementation, notre établissement étant reconnu en tant qu'EPTB pour les nappes profondes de Gironde, il se voit de droit attribuer un siège à la Commission locale de l'eau du SAGE Nappes profondes de Gironde.

Il faut donc désigner notre représentant qui représentera le SMEGREG dans cette instance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical désigne M. TURON comme représentant à la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde.

✓ Identités visuelles des acteurs de la gestion des nappes profondes

M. de Grissac présente les propositions visuelles.

M. Turon suggère à ce que la couleur bleue soit plus présente.

M. de Grissac propose de revenir ce point lors d'une prochaine réunion.

Le Comité Syndical prend acte des propositions.

✓ Remplacement du véhicule de service

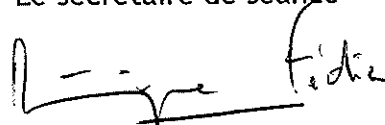
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical autorise le Président à engager les démarches en vue d'arrêter les modalités de la location d'un nouveau véhicule de service et à signer le contrat à intervenir.

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Turon clôt la séance à 12h.

Fait à Bordeaux, le 30 septembre 2015

Le secrétaire de séance



Dominique FEDIEU